MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

C. C. P. 723-61 - MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

3ème année | N° 36 | 20 juillet 1955.

Edition générale n° 6

A V E R T I S S E M E N T S

Toutes zones

CARPOCAPSE

Renouveler avant le 28 juillet la protection des fruits (utiliser un insecticide permettant de respecter les prescriptions légales que nous avons récemment rappelées).

TAVELURES

Toutes zones

En dépit des pluies d'orages enregistrées çà et là, il est inutile de combattre ce champignon dont le développement est entravé par les hautes températures que nous subissons.

TORDEUSE

Zones I, II, III A, IV

Commencer à traiter les fruits devant être récoltés entre le 10 et le 20 août.

I N F O R M A T I O N S

PUNAISES DES CHOUX ET CHOUX FLEUR

Ces insectes sont parfois très nuisibles. Ils peuvent être détruits par un poudrage de : Parathion - Lindane - Roténone.

ARAIGNEES ROUGES

On observe des attaques d'araignées rouges sur pommiers dans certains vergers du Conflent et des Cévennes. De même ces parasites sont fréquents sur divers légumes.

Traiter à l'aide d'un acaricide à base de: P.C. PC. B.S. - Chlorobenzylate - Diphénylsulphone - E.P.N.

On peut dans certaines situations utiliser le parathion qui sera également efficace (à la condition de répéter le traitement) contre le carpocapse.

A V I S A N O S A B O N N E S

Nous prions nos abonnés qui ne recevraient pas Phytoma de bien vouloir nous en informer.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux — P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles — L.L. TROUILLON

- -

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant : R. BERTRAND. Autorisation du 23/1/53.